

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES CHAINES THEMATIQUES ET LOCALES

ACCORD DE SALAIRES

Entre :

- L'Association des Chaînes Conventiionnées éditrices de Services (A.C.C.e.S.)
17, rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris
représentée par son Président, Monsieur Richard LENORMAND
- L'Union des télévisions locales de service public (TLSP)
10, rue aux Ours 75003 Paris
représentée par son Président, Monsieur Dominique RENAULD

Et :

- Le SNPCA – CGC
France Télévisions
7, esplanade Henri de France 75015 Paris
représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques CORDIVAL
- Le Syndicat national des Médias – CFDT et la F3C – CFDT
Maison de Radio France 116, avenue de Président Kennedy 75016 Paris
et 47-49, avenue Simon Bolivar 75019 Paris
représentée par son Secrétaire National, Monsieur Christophe PAULY
- L'Union des Syndicats nationaux de l'Audiovisuel USNA – CFTC
1, quai de Point du Jour 92656 Boulogne-Billancourt
représentée par son Président, Monsieur Hubert CAZENAVE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 :

Les salaires conventionnels minima mensuels bruts garantis base 35 heures sont augmentés de 1,2 % à compter du 1^{er} mai 2018.

CA PR
1
J.J.C. FTI

A compter du 1^{er} mai 2018, ils s'établiront donc comme suit :

Niveau	Rappel 1 ^{er} janvier 2018 (en €)	1 ^{er} mai 2018 (en €)
I	1 510 (IA)	1 528,10
	1 530 (IB)	1 548,40
	1 550 (IC)	1 568,60
II	1 600 (IIA)	1 619,20
	1 625 (IIB)	1 644,50
	1 650 (IIC)	1 669,80
III	1 710 (IIIA)	1 730,50
	1 750 (IIIB)	1 771,00
	1 800 (IIIC)	1 821,60
IV	2 050 (IVA)	2 074,60
	2 120 (IVB)	2 145,40
	2 200 (IVC)	2 226,40
V	2 700 (VA)	2 732,40
	2 800 (VB)	2 833,60
	3 000 (VC)	3 036,00
VI	3 400	3 440,80

Article 2 :

Les organisations signataires conviennent de demander l'extension du présent accord.

Fait à Paris, le 23 mars 2018

Signataires :

L'Association des Chaînes Conventionnées éditrices de Services (A.C.C.e.S.)
Richard LENORMAND

L'Union des télévisions locales de service public (TLSP)
Dominique RENAULD

Le SNPCA – CGC
représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques CORDIVAL

CA PR HT7
2
IJC

Le Syndicat national des Médias – CFDT et la F3C – CFDT
représentée par son Secrétaire National, Monsieur Christophe PAULY

Po Alexis Noctellette



L'Union des Syndicats nationaux de l'Audiovisuel USNA – CFTC
représentée par son Président, Monsieur Hubert CAZENAVE

Po Pierre REFFRAY



Christian Abiscio

